

Compte-rendu de la Consultation électronique du 27 juillet 2016

Ont participé :

M. LEYRIT	Président
M. ARCHIMBAUD	Vice-président
Mme CASILLO	Vice-présidente
M. BARDY	
M. BEAUD de BRIVE	
Mme BREVAN	
M. DEZOBRY	
M. FOURNIER	
M. GILLARD	
M. HABIG	
Mme Harel-DUTIROU	
Mme HEERS	
M. HOESTLANDT	
M. LAUBARD	
Mme PAILLARES	
M. PEYLET	
Mme POPELIN	
Mme RAMPAL	
Mme SERRANO	
Mme SEVRAIN	

Afin de permettre un démarrage rapide des travaux de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique, il a été organisé le 28 juillet 2016 une consultation des membres de la Commission nationale dans les termes suivants :

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Par sa décision n°2016/19/VFCEA/1 du 6 juillet dernier, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé l'organisation d'un débat public sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique et en a confié l'animation à une commission particulière (CPDP) présidée par Madame Ilaria CASILLO. Il est souhaité par tous les acteurs que ce débat public se déroule à brève échéance afin que si, à son issue, la poursuite du projet est décidée, celui-ci puisse bénéficier des crédits inscrits au contrat de plan 2015-2020.

Aussi, en application du troisième alinéa de l'article 4 du règlement intérieur de la CNDP, une consultation électronique des membres de la CNDP est organisée, afin de désigner au plus vite les membres de la CPDP et leur permettre de commencer leurs travaux.

Vous trouverez ci-joint les curriculum vitae des personnes que nous proposons avec Madame CASILLO, ainsi qu'un projet de décision :

- Madame Lucie ANIZON
- Monsieur Marc d'AUBREBY
- Madame Isabelle BARTHE
- Madame Christine JEAN
- Monsieur Jean-Marc REBIERE
- Monsieur Dominique HOESTLANDT

En compléments des informations figurant dans les curriculum vitae je vous précise que :

- Monsieur d'Aubreby a été régulièrement sollicité, en tant qu'expert transport au CGEDD, sur les projets d'infrastructures de transport dont la CNDP était saisie
- Madame Anizon est familière des procédures de participation du public
- Madame Barthe a été garante de la concertation sur le prolongement de la ligne B du métro de Lyon, sur la concertation relative au projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon et qu'elle est actuellement membre de la CPDP sur le projet EuropaCity.
- Monsieur Hoestlandt, membre de la CNDP, apportera sa connaissance des milieux économiques
- Madame Jean, membre de la CNDP de mars 2014 à septembre 2015, a été membre de la CPDP sur le projet A31 bis
- Monsieur Rebière, a été membre de la CPDP sur le parc éolien des îles d'Yeu et Noirmoutier et est actuellement garant de la concertation organisée par Grand Angoulême sur un projet de prise en charge des déchets résiduels des ordures ménagères.

Ces propositions conduisent, nous semble-t-il, à une CPDP, paritaire, expérimentée, dont les membres disposent d'expertise et de compétences variées et complémentaires.

Je vous remercie de me faire connaître votre avis avant le 5 août en utilisant la fonction **"répondre à tous"** afin de garantir la collégialité des échanges.

Avec mes remerciements anticipés et mes sentiments très cordiaux.

Christian LEYRIT
Président de la Commission nationale du débat public

L'ensemble des réponses reçues étant unanimement favorables, une décision a été prise le 5 août 2016.

Le Président



Christian LEYRIT